

## GRILLE DES TAUX DE PRELEVEMENT SUR LES FINANCEMENTS EXTERIEURS DES PROJETS RECHERCHE A COMPTER DU 01/07/2024

	A COMPTER DU 01/07/2024											
				BASE DE	REPARTITION DU MONTANT							
	TYPE DE FINANCEMENT		NATURE DU PRELEVEMENT (Taux ou forfait) *	CALCUL DU PRELEVEMENT (selon les termes propres au financeur)	UВM	PRELEV	E UR					
FINANCEMENT PAR SUBVENTION: TAUX DE PRELEVEMENT APPLIQUE PAR LE FINANCEUR	ANR	Frais d'environnement forfaitisés UBM	Contrats ≤ 2020 : 4% Contrats 2021 : 10% Contrats 2022 : 10,5% Contrats 2023 : 10,5% Contrats 2024 : 10,5%  Contrats ≤ 2020 : 4% Contrats 2021 : 2% Contrats 2022 : 2,5% Contrats 2023 : 3% Contrats 2024 : 3%	Coûts admissibles	50 % du total des frais d'environnem ent UBM+UR		50% du total des frais d'environnement UBM+UR					
		Frais d'environnement forfaitisés (préciput hébergeur) (quand UBM est hébergeur de l'UR)	Contrats ≤ 2020 : 11% Contrats 2021 : 13% Contrats 2022 : 13,5% + part site : 2% Contrats 2023 : 13,5% + Part site : 3% Contrats 2024 : 13,5% + part site : 3%	Ensemble des aides attribuées en année N-1 aux UR hébergées par UBM	20 %	80%						
	Horizon Europe	Pilier 1 : ERC  Pilier 2 : clusters	25 %	Coûts directs	50 %	25%	25%					
		Pilier 1 : MSCA	Forfait	Management et coûts indirects								
	Autre ** subvention	Taux imposé par le financeur Taux libre autorisé par le financeur	% prévu par le financeur 8 %	Selon les règles du financeur	50 %	25%	25%					
	Délégation IUF		4 %	Crédits scientifiques	75%		25%					
	Région (AAP ESR)		0%	Non autorisé								
	Soutien aux colloques/publications		0 %	Pas de prélèvement								

<sup>\*\*</sup>aucun prélèvement ne sera effectué pour les subventions ≤ 5 000 euros

	TYPE DE FINANCEMENT	NATURE DU PRELEVEMENT	BASE DE CALCUL DU	REPARTITION DU MONTANT PRELEVE						
	TTPE DE FINANCEIVIENT	(Taux ou forfait)	PRELEVEMENT	UBM	PSE	UR				
	Mécénat/don	0 %	Pas de prélèvement							
QUE	POUR LES UR ET UMRU									
RECT:	Collaboration (obligation de moyens): partenariat, Cifre		Totalité du montant prévu au contrat	50 %	25 %	25 %				
FINANCEMENT DIRECT : TAUX DE PRELEVEMENT APPLIQUE PAR UBM	Prestation (obligation de résultats) : expertise, enquête, étude	10%								
VANCE E PREL P/	POUR LES UMR ET UAR									
FII	Collaboration (obligation de moyens): partenariat, Cifre		Totalité du montant prévu au contrat	50 %	25 %	25 %				
	Prestation (obligation de résultats) : expertise, enquête, étude	20%								

## **Conditions d'application :**

- Le taux maximum applicable sera systématiquement repris au budget prévisionnel du projet
- Cette grille ne s'applique pas aux opérations de fouille
- En cas de TVA applicable, le prélèvement sera calculé sur le montant HT

## Conditions de mise à jour :

- Si la mise à jour porte sur les taux/forfait appliqués par le financeur : une simple information sera faite en CR/CA
- Si la mise à jour porte sur la répartition du montant prélevé et/ou le taux de prélèvement appliqué par UBM: les modifications seront alors soumises à validation de la CR/du CA

www.u-bordeaux-montaigne.fr

<sup>\*</sup>susceptible d'être modifié par le financeur